

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



**ARRETE MUNICIPAL**  
**portant réglementation provisoire de la circulation**  
**Allée Le Vignaux – Avenue des Thermes**

**STATION THERMALE CLASSEE**

Le Maire de la commune de Barbazan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de la Route

Vu le Code Pénal

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en vigueur (Livre I, 8<sup>ème</sup> partie, signalisation temporaire)

Considérant la demande de l'entreprise Cassagne électricité et T.P Saint-Gaudens,  
Vu le DICT du 29 avril 2021,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La circulation sera temporairement règlementée sur la RD 33 d, Avenue des Thermes et sur l'Allée Le Vignaux. Cette réglementation sera applicable du 10 mai 2021 au 14 mai 2021.  
Cettè réglementation ne s'applique pas aux véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 2 :**

La circulation de tous les véhicules s'effectuera dans les deux sens de circulation, dans le sens des points de repères croissants.

**Le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit sur la zone de chantier pendant la durée des travaux.**

L'entreprise Cassagne électricité et T.P Saint-Gaudens sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait des travaux qu'il y ait ou non de leur part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

**ARTICLE 3 :**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

Mr le Chef de Brigade commandant la Gendarmerie de BARBAZAN,  
Mr le Directeur Départemental de l'Equipement,  
Mr le responsable de l'entreprise Cassagne électricité et Travaux Publics Saint-Gaudens,  
Mme le Maire de la Commune de Barbazan,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Maire,

Michèle STRADER



Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06 Fax : 05.61.88.39.06  
[accueil@mairie-barbazan.fr](mailto:accueil@mairie-barbazan.fr) [www.mairie-barbazan31.fr](http://www.mairie-barbazan31.fr)